

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Délibération n°

15

2026

3

NATURE DE L'ACTE : AUTRE ACTE

OBJET : Démarche de certification Qualité – objectifs 2025-2026

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le Code de l'Education,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 16 mars 2026, réuni en séance
ordinaire le 26 mars 2026 sous la présidence de Mme GORE CHAPEL,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 16

Absents ou Excusés :

Valide la lettre d'engagement de la direction de l'EPLEFPA de Merdrignac et notamment son CFA, conformément à l'article 6 de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 relative à « la liberté de choisir son avenir professionnel » pour les années 2025 et 2026.

Vote de la délibération

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

La Présidente du Conseil d'Administration,

Adoption Oui Non

LETTRE D'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025- 2026

La stratégie de l'EPLEFPA de Merdrignac pour le compte du CFA s'inscrit dans la dynamique de la réforme de la formation professionnelle et de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Répondant depuis novembre 2021 à la double certification QUALIFORMAGRI et QUALIOPI, l'EPLEFPA de Merdrignac, pour le compte du CFA, s'engage à déployer son organisation afin d'être conforme aux exigences réglementaires, poursuivant ainsi la démarche Qualité engagée.

Cette certification contribue à la mise en œuvre d'une démarche méthodologique d'amélioration continue du fonctionnement et du savoir-faire de notre centre de formation au service de tous : usagers de la formation, personnels des organismes de formation, partenaires, institutionnels...

La direction de l'établissement s'engage aux côtés des équipes dans cette démarche qualité et la soutient. Intégrée aux travaux inhérents à l'élaboration du projet d'établissement, elle oriente la stratégie en fonction des attentes de la personne formée et permet au CFA de travailler dans de meilleures conditions.

Dans ce contexte, nous nous engageons à :

- mettre en place une organisation facilitatrice au niveau de tous les personnels ;
- veiller à la mobilisation de l'ensemble des personnels du centre ;
- prendre en compte les dysfonctionnements et proposer des améliorations ;
- sensibiliser et veiller au respect des engagements par nos sous-traitants.

Les processus pour lesquels nous recherchons une amélioration permanente sont :

Les processus opérationnels :

- Accueil, positionnement et traitement de la demande.
- Ingénierie pédagogique.
- Accompagnement en centre.
- Accompagnement en entreprise.
- Insertion au regard des attentes de l'organisation professionnelle.

Les processus de direction et d'appui :

- Ingénierie de formation et de développement.
- Ingénierie financière.
- Ressources humaines et management.
- Communication et promotion.

Pour y parvenir, le centre dispose des outils de mesure et des indicateurs suivants :

- 1) **Attractivité de nos formations** : reflet de la confiance des familles, des candidat.e.s et des professionnels de la filière., les effectifs, la fidélité des employeurs et maîtres de stage.
- 2) **Efficienc e de nos actions** : taux de réussite aux examens, taux d'insertion, taux de rupture « nette » de contrats, taux de recommandation de la formation par les apprenant.e.s, taux d'apprenant.e.s considérant que la formation répond à leurs attentes, taux de satisfaction globale des entreprises, taux de satisfaction globale des personnels.

3) La santé financière de l'établissement

La bonne santé financière de l'EPLEFPA et du CFA, notamment l'équilibre de la FPCA et sa contribution au chiffre d'affaires global.

4) Gestion des Ressources Humaines du CFA

Le CFA s'engage à assurer un management responsable et participatif de ses équipes, favorisant la qualité et la continuité du service de formation, notamment par la formation continue des collaborateurs et le tuilage entre paires.

5) Stratégie externe

- S'adapter aux évolutions du métier et répondre aux sollicitations des partenaires.
- Mobiliser les partenaires pour construire ensemble des projets (nombre de représentants des organisations professionnelles aux instances de l'établissement, liste des participations de la direction à des réunions à visée professionnelle).
- Actualiser les supports de communication.
- Favoriser l'accueil de personnes en situation de handicap sur l'établissement.

Mme Yolaine PINCON a été désignée pour assurer une mission d'animateur qualité. Elle anime la démarche qualité auprès de l'ensemble des personnels.

Les temps consacrés à la qualité font partie intégrante de l'activité du centre pour tous les personnels impliqués.

La démarche qualité est placée sous l'autorité de M. Jean-François GALLET, en qualité de directeur de l'EPLEFPA de Merdrignac et de M.Cyril COURSEAUX, directeur du CFA de Merdrignac.

La réussite de notre démarche nécessite la participation et l'adhésion de toutes et tous.

**Pour la direction du CFA de Merdrignac,
Cyril COURSEAUX**

MINISTÈRE de L'AGRICULTURE
CFA du MENÉ
6, Rue du Porhoët
22230 MERDRIGNAC
Tél : 02.96.28.41.61 - Fax : 02.96.28.42.08
Email : cfa.merdrignac@educagri.fr

Pour l'animation de la qualité,

Yolaine PINCON



**Pour la direction de l'EPLEFPA,
Jean François GALLET**

EPLEFPA.
6, Rue du Porhoët
22230 MERDRIGNAC
Tél : 02.96.28.41.12
legla.merdrignac@educagri.fr
cfa.merdrignac@educagri.fr

